TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211702006
20171004 - 2017 _ 90 - DE
Accusé de Réception Préfecture reçu le :
05 OCT. 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département CHARENTE-MARITIME

Commune LAGORD

N°2017-90

VOTANTS : 26

Pour :	26
Abstention :	0
Contre :	0

L'An deux mille dix-sept, le quatre du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LAGORD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Antoine GRAU, Maire de Lagord.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2017

PRESENTS :
Mr GRAU Antoine, Maire. Mr COMTE Serge, Mme OERLEMANS Micheline, Mr TURCOT André, Mme LACARRIERE Brigitte, Mr CURUTCHET Pierre, Mme FIQUET Marie-Hélène, Mr MARTIN Bruno, Mr CAILLAUD Christian Adjoints au Maire. Mme CHAUVIN Hélène, Mr MARTIN Yannick, Mme CURUTCHET Mireille, Mr SOUMAGNAC Jean-Paul, Mr CHARLOT Clément, Mme GOURIN-TETARD Dominique, Mme AUBERT Nadège, Mme BAUDET Isabelle, Mr LE HENAFF Pierre, Mme DU CHEYRON D'ABZAC Catherine, Mme THOMAS Jocelyne, Mme POUJADE Annie, Mme LAUBRETON Maud, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES - POUVOIR :
Mme GARANDEAU Christine donnant pouvoir à Mr COMTE Serge.
Mme ALZY Jacqueline donnant pouvoir à Mme FIQUET Marie-Hélène.
Mme GRIVOT Anne-Laure donnant pouvoir à Mme GOURIN-TETARD Dominique.
Mme BLANCHARD Armelle donnant pouvoir à Mr GRAU Antoine.

ABSENT EXCUSE – SANS POUVOIR :
Mr YON Claude, Mr LACORD Robert, Mr RUEL Damien.

Mme OERLEMANS Micheline est nommée pour assurer les fonctions de Secrétaire.

OBJET :	**Bilan de l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Approbation du recensement**

Comme décidé en Conseil municipal du 15 avril 2015, la commune s'engage dans l'inventaire des zones humides de son territoire dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) mené par la Communauté d'agglomération de La Rochelle.

Cette étude répond également aux exigences du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne qui impose la réalisation d'inventaire des zones humides sur les périmètres des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). Elle a mobilisé des financements extérieurs de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

L'Institution Interdépartementale du Bassin Sèvre Niortaise (IIBSN), structure porteuse du SAGE Sèvre niortaise, a élaboré un cahier des charges pour la réalisation de ces inventaires dont les modalités ont été validées par la Commission Locale de l'Eau.

Un groupe d'acteurs locaux composé, d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du 15 avril 2015.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes du GAL
1ère réunion du groupe d'acteurs	Installation du groupe d'acteurs locaux et présentation de la démarche d'inventaire.	02/04/2015	**14**
2ème réunion : inventaire terrain avec le groupe d'acteurs locaux	Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain.	20/05/2015	**6**
3ème réunion : restitution auprès du groupe d'acteurs locaux	Restitution des inventaires au groupe d'acteurs locaux (atlas cartographique).	16/06/2016	**9**

Tout au cours du processus d'inventaire, la commune et la Communauté d'agglomération de La Rochelle ont communiqué auprès de la population sur le dossier au travers de leur site internet, d'expositions, etc...

L'atlas provisoire de la cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau a été mis à disposition du public du 18 avril 2016 au 17 mai 2016 accompagné d'un registre pour y faire des remarques.

Synthèse du bureau d'études Biotope lors de la réunion de restitution :

L'inventaire de terrain mené n'a pas permis d'identifier de zones humides à l'échelle de la commune.
Aucun habitat humide n'a été identifié et aucun sondage pédologique ne s'est révélé être caractéristique de zone humide.
Au total, 55 sondages ont été réalisés et aucun d'entre eux ne s'est révélé caractéristique de sol de zone humide.

La carte ci-après présente les résultats des inventaires.

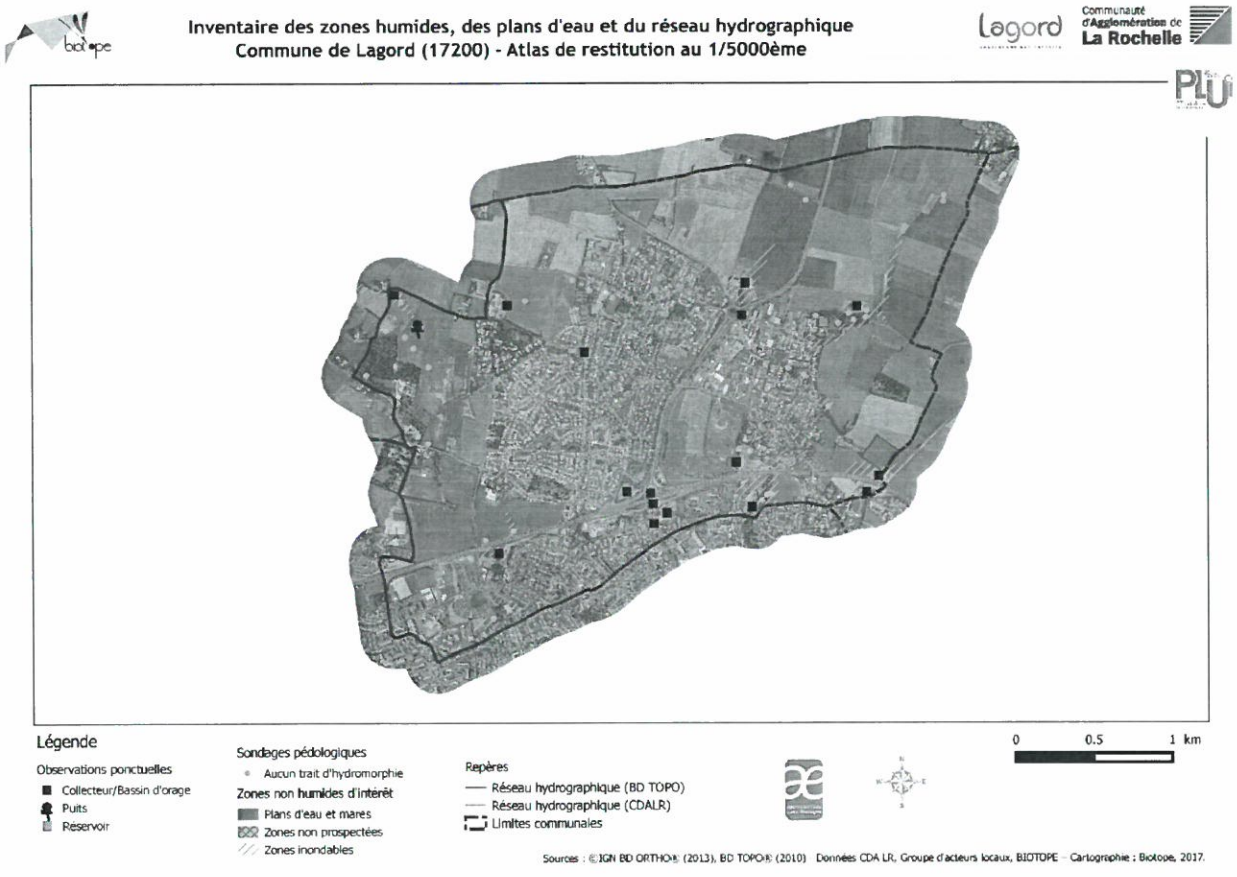

NB: le rapport d'étude et de cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sera consultable sur le site internet de la Communauté d'agglomération de La Rochelle: http://www.agglo-larochelle.fr/plan-local-d-urbanisme-intercommunal#!Il-inventaire-des-zones-humides

Après débat, le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- **approuver le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;**
- **donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.**

Ces explications entendues et après en avoir délibéré :
Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- ***d'approuver le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;***
- ***de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.***

Le Maire,
Antoine GRAU.

Le Maire soussigné,
Certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération reçue à la Préfecture le 05 OCT. 2017
Et affichée le 10 OCT. 2017
Le Maire,